

La Défense, le 26 mars 2015

MESSAGE 2015 - 06:

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES EN MATIERE DE LUTTE ANTI TERRORISTE :

LES PROPOSITIONS DU SCPN

Cher(e)s collègues,

La gravité inédite des événements qui se sont produits début janvier en France a démontré l'acuité et la permanence d'une menace terroriste élevée, et justifie assurément une mise à niveau des moyens.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a annoncé lors du conseil des ministres du 21 janvier dernier des mesures exceptionnelles de renforcement des capacités de lutte anti-terroriste.

Pour les directions de renseignement et de police, ce plan qui se déclinera sur trois ans permettra un renforcement des moyens humains et matériels des services en charge de la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une amélioration des cadres juridiques d'action, notamment par l'adoption d'une grande loi sur le renseignement dont les grandes lignes ont été présentées jeudi dernier en conseil des ministres.

Passées les premières annonces, le DGPN a confié à la DRCPN le soin de communiquer régulièrement aux organisations syndicales le détail des modalités de mise en œuvre de ce plan de renforcement pour le périmètre Police Nationale (2 réunions se sont tenues les 3 février et 10 mars courants). Nous avons donc été rendus destinataires de la répartition et du cadencement envisagés des renforts en effectifs et moyens annoncés.

Si l'on a pourvu en urgence aux besoins les plus criants (gilets pare-balles lourds notamment), des annonces qui se limiteraient aux services de renseignement ne seraient toutefois pas suffisantes. L'état de grande fatigue dans lequel se trouve la Police nationale aujourd'hui justifie en effet que soit étendue la réflexion à tous les aspects des métiers de Police.

La chaîne du renseignement est en effet aussi sensible que la chaîne pénale à l'usure, la faiblesse ou l'inefficience de l'un de ses maillons. Le renforcement des capteurs de proximité que sont les services de voie publique et d'investigation, ainsi que des services en charge du traitement judiciaire de la menace terroriste, est donc une nécessité impérieuse.

Après consultation des instances nationales de notre organisation, nous avons posé les priorités suivantes :

- CONFORTER LE RÔLE, L'ORGANISATION ET LES MOYENS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

- Procéder aux aménagements structurels ou statutaires de nature à renforcer l'efficacité des services concernés (DGSI, SCRT et DRPP), en assumant le cas échéant une évolution des missions (recentrer notamment le SCRT sur l'anticipation opérationnelle, le suivi des communautés à risque et la lutte contre la radicalisation, en veillant à limiter les risques d'asphyxie pouvant résulter d'un éparpillement des missions et des implantations).
- Créer une véritable filière, avec un soin particulier à la sélection, la formation et la fidélisation des personnels, auxquelles contribuerait pour le SCRT et la DRPP l'intégration ou le rapprochement (2° cercle) de la communauté du renseignement.
- Doter les services de renseignement d'un véritable cadre juridique d'action, permettant notamment des mesures de surveillance et des levées de doute sans recours à une judiciarisation aléatoire et chronophage.
- Simplifier les "criblages" qu'ils s'effectuent dans un cadre préventif ou judiciaire par la mise en place d'interfaces logicielles permettant l'interrogation simultanée de plusieurs fichiers à la fois tout en garantissant l'intégrité des données individuelles (retour de type "hit" / "no hit"), ce qui permettrait d'importants gains de temps et un meilleur ciblage des recherches.

- PRECISER LE RÔLE DES SERVICES D'INVESTIGATION EN CHARGE DU TRAITEMENT JUDICIAIRE DE LA MENACE TERRORISTE (aspect policier)

- Rationaliser les pratiques de saisine pour éviter l'éparpillement des procédures (concernant les filières djihadistes notamment)
- Préciser et harmoniser les pratiques en matière de judiciarisation des éléments obtenus par les services de renseignement lorsque des infractions sont constituées. Créer de même un cadre légal autorisant la collecte et l'exploitation, par les services de renseignement, d'éléments ou données obtenus dans le cadre d'enquêtes judiciaires

RENFORCER LA COORDINATION DE LA LUTTE ANTI TERRORISTE

L'efficacité de la lutte anti terroriste suppose une coordination du renseignement et des enquêtes renforcée, dotée d'un positionnement de nature à garantir l'effectivité de la mission.

- RENFORCER LES CAPACITES D'INTERVENTION DE LA POLICE NATIONALE EN SITUATION DE CRISE

Dans ce domaine comme dans d'autres, le renforcement des moyens matériels ne règlera rien sans la mise en place d'un cadre légal et de capacités de montée en puissance adaptés.

- Doter l'ensemble des services de police, et plus particulièrement les équipages de voie publique (primo intervenants), des équipements :
 - de protection (gilets pare-balle lourds et casques balistiques),
- d'intervention avec la mise en service « d'une carabine de police » dans chaque véhicule. Idéalement, cette carabine de police placée dans un rack sécurisé remplacerait l'ensemble des armes collectives actuellement en service (fusil à pompe PM beretta AMD Ruger...) de conception ancienne.
- de liaison (équipement radio individuel pour chaque policier au lieu de chaque patrouille actuellement) renforçant leurs capacités de manœuvre et d'action face à des terroristes surarmés et très déterminés.
- Créer un cadre légal de nature à limiter l'aléa juridique en cas d'usage des armes dans un contexte de tuerie venant de se produire ou en cours, afin de permettre d'atteindre l'objectif prioritaire de fixation / neutralisation des auteurs qui représentent un danger absolu pour la sécurité des tiers.
- Mettre en place des entraînements trimestriels au tir "toutes armes" (individuelle et collective) intégrant réellement la manœuvre en équipages de même brigade, dans différents types de configuration.
- Développer de réelles capacités de communication opérationnelle, enjeu d'efficacité et de visibilité de notre action

- REPENSER L'ORGANISATION DE LA POLICE NATIONALE, PRECISER ET CONFORTER SON PERIMETRE MISSIONNEL

- Développer les capacités de coordination opérationnelle de la DGPN pour des mutualisations et synergies inter directions renforcées;
- Plus largement, l'accumulation des missions confiées à l'institution policière aboutit de fait à son asphyxie ou neutralisation, en raison d'une dispersion de son action et d'une perte de lisibilité en termes d'efficacité ou de résultats. Redonner de la crédibilité et de la fierté à la

police passe par un toilettage en profondeur de ses missions, dans une logique de partenariats de sécurité avec les autres acteurs du secteur.

- Simplifier la procédure pénale et assumer une véritable priorisation de l'action pénale et des missions pour mettre fin à l'asphyxie des services, et rééquilibrer la balance coûts/résultats quant à l'action policière en matière pénale.

Tels sont les axes prioritaires – au demeurant non exhaustifs - qui ne sauraient être économisés lors des discussions à venir relatives à notre institution, et sur lesquels chacune de vos contributions sera précieuse.

Céline BERTHON
Secrétaire Général

Jean-Luc TALTAVULL Secrétaire Général Adjoint Richard THERY Secrétaire Général Adjoint

Tour Gambetta, 1 & 2 square Henri Régnault, Apt. 163 - 92400 COURBEVOIE, LA DEFENSE 6
Tel : 01.49.67.02.40 [41] - Site : www.le-scpn.fr - mail : secretariat@le-scpn.fr
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur - UNSA